

## Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.06.2023

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 06.06.2023

### \* RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- 1.1 Identificateur de produit
- Nom du produit: Dold-IGP Replack-Spray
- UFI: E7U7-JM9D-P10X-NHUN
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées  
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- Emploi de la substance / de la préparation Color spray
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- Producteur/fournisseur:  
Dold AG  
Lack- und Farbenfabrik  
Hertistrasse 4  
CH-8304 Wallisellen  
Telefon: +41 44 877 48 48  
Telefax: +41 44 877 48 62  
E-Mail: info@dold.ch
- 1.4 Numéro d'appel d'urgence  
Toxikologisches Zentrum, Zürich  
+41 44 251 51 51, oder 145 (nur Schweiz)

### \* RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS02 flamme

Aérosol 1 H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.



GHS07

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

- 2.2 Éléments d'étiquetage
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008  
Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- Pictogrammes de danger



GHS02 GHS07

- Mention d'avertissement Danger
- Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:  
acétone  
acétate d'éthyle  
acétate de n-butyle  
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle
- Mentions de danger  
H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

(suite page 2)

# Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.06.2023

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 06.06.2023

Nom du produit: Dold-IGP Replack-Spray

(suite de la page 1)

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

## Conseils de prudence

- P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
- P102 Tenir hors de portée des enfants.
- P103 Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.
- P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
- P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
- P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
- P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
- P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

## Indications complémentaires:

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.  
Sans aération suffisante, il peut y avoir formation de mélanges explosifs.

## 2.3 Autres dangers

## Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

## \* RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

## 3.2 Mélanges

Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

## Composants dangereux:

|                           |                                                          |          |
|---------------------------|----------------------------------------------------------|----------|
| CAS: 115-10-6             | oxyde de diméthyle                                       | 25-50%   |
| EINECS: 204-065-8         | Flam. Gas 1A, H220; Press. Gas (Liq.), H280              |          |
| Reg.nr.: 01-2119472128-37 |                                                          |          |
| CAS: 67-64-1              | acétone                                                  | ≥10-≤20% |
| EINECS: 200-662-2         | Flam. Liq. 2, H225; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336, |          |
| Reg.nr.: 01-2119471330-49 | EUH066                                                   |          |
| CAS: 141-78-6             | acétate d'éthyle                                         | 10-25%   |
| EINECS: 205-500-4         | Flam. Liq. 2, H225; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336, |          |
| Reg.nr.: 01-2119475103-46 | EUH066                                                   |          |
| CAS: 123-86-4             | acétate de n-butyle                                      | <15%     |
| EINECS: 204-658-1         | Flam. Liq. 3, H226; STOT SE 3, H336, EUH066              |          |
| Reg.nr.: 01-2119485493-29 |                                                          |          |
| CAS: 108-65-6             | acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle                      | <2,5%    |
| EINECS: 203-603-9         | Flam. Liq. 3, H226; STOT SE 3, H336                      |          |
| Reg.nr.: 01-2119475791-29 |                                                          |          |

Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

## \* RUBRIQUE 4: Premiers secours

## 4.1 Description des mesures de premiers secours

Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

(suite page 3)

## Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.06.2023

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 06.06.2023

Nom du produit: Dold-IGP Replack-Spray

(suite de la page 2)

- Après ingestion: Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires  
Pas d'autres informations importantes disponibles.

### \* RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1 Moyens d'extinction
- Moyens d'extinction:  
CO<sub>2</sub>, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange  
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 5.3 Conseils aux pompiers
- Equipement spécial de sécurité:  
Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.  
Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

### \* RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence  
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement  
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:  
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.  
Assurer une aération suffisante.
- 6.4 Référence à d'autres rubriques  
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.  
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.  
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

### \* RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger  
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.  
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
- Préventions des incendies et des explosions:  
Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.  
Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.  
Récipient sous pression: A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C (par exemple, aux lampes à incandescence). Ne pas percer ou brûler, même après usage.
- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
- Stockage:
- Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:  
Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.
- Indications concernant le stockage commun: Ne pas stocker avec les aliments.
- Autres indications sur les conditions de stockage:  
Ne pas fermer les emballages de telle sorte qu'ils soient hermétiques aux gaz.  
Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- Classe de stockage: 2 B
- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 4)

## Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.06.2023

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 06.06.2023

Nom du produit: Dold-IGP Replack-Spray

(suite de la page 3)

### \* RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- 8.1 Paramètres de contrôle
- Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

#### **115-10-6 oxyde de diméthyle**

VLEP Valeur à long terme: 1920 mg/m<sup>3</sup>, 1000 ppm

#### **67-64-1 acétone**

VLEP Valeur momentanée: 2420 mg/m<sup>3</sup>, 1000 ppm  
Valeur à long terme: 1210 mg/m<sup>3</sup>, 500 ppm

#### **141-78-6 acétate d'éthyle**

VLEP Valeur momentanée: 1468 mg/m<sup>3</sup>, 400 ppm  
Valeur à long terme: 734 mg/m<sup>3</sup>, 200 ppm

#### **123-86-4 acétate de n-butyle**

VLEP Valeur momentanée: 723 mg/m<sup>3</sup>, 150 ppm  
Valeur à long terme: 241 mg/m<sup>3</sup>, 50 ppm

#### **108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle**

VLEP Valeur momentanée: 550 mg/m<sup>3</sup>, 100 ppm  
Valeur à long terme: 275 mg/m<sup>3</sup>, 50 ppm  
risque de pénétration percutanée

- Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- 8.2 Contrôles de l'exposition
- Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.
- Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- Mesures générales de protection et d'hygiène:  
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.  
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.  
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.  
Eviter tout contact avec les yeux.  
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
- Protection respiratoire:  
Filtre AX



En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

- Protection des mains:  
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.



Gants de protection (EN 374)

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

- Matériau des gants  
Butylcaoutchouc  
Épaisseur du matériau recommandée:  $\geq 0,7$  mm  
Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

(suite page 5)

**Fiche de données de sécurité**

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.06.2023

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 06.06.2023

Nom du produit: Dold-IGP Replack-Spray

(suite de la page 4)

- Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés: Butylcaoutchouc
- Protection des yeux/du visage  
Lunettes de protection



Lunettes de protection hermétiques

**\* RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

- Indications générales
  - État physique
  - Couleur:
  - Odeur:
  - Seuil olfactif:
  - Point de fusion/point de congélation:
  - Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition
  - Inflammabilité
  - Limites inférieure et supérieure d'explosion
  - Inférieure:
  - Supérieure:
  - Point d'éclair
  - Température d'auto-inflammation
  - Température de décomposition:
  - pH
  - Viscosité:
  - Viscosité cinématique à 20 °C
  - Dynamique:
  - Solubilité
  - l'eau:
  - Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)
  - Pression de vapeur à 20 °C:
  - Densité et/ou densité relative
  - Densité à 20 °C:
  - Densité relative
  - Densité de vapeur:
- |                           |
|---------------------------|
| Aérosol                   |
| Selon désignation produit |
| Caractéristique           |
| Non déterminé.            |
| Non déterminé.            |
| -24,9 °C                  |
| Non applicable.           |
| 1,2 Vol %                 |
| 18,6 Vol %                |
| <0 °C (DIN 53213)         |
| 235 °C (DIN 51794)        |
| Non déterminé.            |
| Non déterminé.            |
| 1 s (DIN 53211/4)         |
| Non déterminé.            |
| Pas ou peu miscible       |
| Non déterminé.            |
| 5.200 hPa                 |
| 0,815 g/cm³ (DIN 53217)   |
| Non déterminé.            |
| Non déterminé.            |

**· 9.2 Autres informations**

- Aspect:
  - Forme:
  - Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité
  - Température d'inflammation:
  - Propriétés explosives:
  - Teneur en solvants:
  - VOC (CE)
  - VOCV (CH)
  - Teneur en substances solides:
  - Changement d'état
  - Taux d'évaporation:
  - Informations concernant les classes de danger physique
  - Substances et mélanges explosibles
- |                                                                                                |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Aérosol                                                                                        |
| Le produit ne s'enflamme pas spontanément.                                                     |
| Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former. |
| 84,20 %                                                                                        |
| 84,20 %                                                                                        |
| 15,8 %                                                                                         |
| Non applicable.                                                                                |
| néant                                                                                          |

(suite page 6)

## Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.06.2023

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 06.06.2023

Nom du produit: Dold-IGP Replack-Spray

(suite de la page 5)

|                                                                                |                                                                                                    |
|--------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------|
| · Gaz inflammables                                                             | néant                                                                                              |
| · Aérosols                                                                     | Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. |
| · Gaz comburants                                                               | néant                                                                                              |
| · Gaz sous pression                                                            | néant                                                                                              |
| · Liquides inflammables                                                        | néant                                                                                              |
| · Matières solides inflammables                                                | néant                                                                                              |
| · Substances et mélanges autoréactifs                                          | néant                                                                                              |
| · Liquides pyrophoriques                                                       | néant                                                                                              |
| · Matières solides pyrophoriques                                               | néant                                                                                              |
| · Matières et mélanges auto-échauffants                                        | néant                                                                                              |
| · Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau | néant                                                                                              |
| · Liquides comburants                                                          | néant                                                                                              |
| · Matières solides comburantes                                                 | néant                                                                                              |
| · Peroxydes organiques                                                         | néant                                                                                              |
| · Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux                             | néant                                                                                              |
| · Explosibles désensibilisés                                                   | néant                                                                                              |

### \* RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.2 Stabilité chimique
- Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux: Monoxyde de carbone

### \* RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Corrosion cutanée/irritation cutanée  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque une sévère irritation des yeux.
- Sensibilisation respiratoire ou cutanée  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Mutagénicité sur les cellules germinales  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique  
Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Danger par aspiration  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### \* RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- 12.1 Toxicité
- Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 7)

## Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.06.2023

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 06.06.2023

Nom du produit: Dold-IGP Replack-Spray

(suite de la page 6)

- 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
- PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.
- 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien  
 Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.
- 12.7 Autres effets néfastes
- Autres indications écologiques:
- Indications générales:  
 Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant  
 Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

### \* RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- 13.1 Méthodes de traitement des déchets
  - Recommandation:  
 Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
  - Catalogue européen des déchets
- 
- 08 01 11\* déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
- 14 06 03\* autres solvants et mélanges de solvants
- 15 01 04 emballages métalliques
- Emballages non nettoyés:
  - Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

### \* RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification
- ADR, IMDG, IATA
- 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU
- ADR
- IMDG
- IATA
- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
- ADR



- Classe
- Étiquette

UN1950

UN1950 AÉROSOLS  
 AÉROSOLS  
 AÉROSOLS, inflammable

2 5F Gaz.  
 2.1

- IMDG, IATA



- Class
- Label
- 14.4 Groupe d'emballage
- ADR, IMDG, IATA
- 14.5 Dangers pour l'environnement
- Marine Pollutant:

2.1 Gaz.  
 2.1

néant

Non

(suite page 8)

## Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.06.2023

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 06.06.2023

Nom du produit: Dold-IGP Replack-Spray

(suite de la page 7)

- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur  
 · Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): -  
 · No EMS: F-D,S-U  
 · Stowage Code SW1 Protected from sources of heat.  
 SW22 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Category A. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Category B. For WASTE AEROSOLS: Category C, Clear of living quarters.  
 SG69 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre:  
 Segregation as for class 9. Stow "separated from" class 1 except for division 1.4.  
 For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Segregation as for the appropriate subdivision of class 2.  
 For WASTE AEROSOLS: Segregation as for the appropriate subdivision of class 2.
- Segregation Code
- 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI  
 Non applicable.
- Indications complémentaires de transport:
- ADR  
 · Quantités limitées (LQ) 1L  
 · Catégorie de transport 2  
 · Code de restriction en tunnels D
- IMDG  
 · Limited quantities (LQ) 1L  
 · "Règlement type" de l'ONU: UN 1950 AÉROSOLS, 2.1

### \* RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- Liste extérieure des substances (LES) du Canada  
 16389-88-1 dolomite  
 592-35-8 Butyl carbamate
- Directive 2012/18/UE
- Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- Catégorie SEVESO P3a AÉROSOLS INFLAMMABLES
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 150 t
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 500 t
- RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
- Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II  
 Aucun des composants n'est compris.
- Prescriptions nationales:
- Classification complémentaire selon GefStoffV (ordonnance sur les produits dangereux) annexe II:
- Classe Part en %  
 · NK 50-100
- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

(suite page 9)

## Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.06.2023

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 06.06.2023

Nom du produit: Dold-IGP Replack-Spray

(suite de la page 8)

### \* RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- Phrases importantes

H220 Gaz extrêmement inflammable.

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

- Date de la version précédente: 13.02.2023

- Numéro de la version précédente: 3

- Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOCV: Lenkungsabgabe auf flüchtigen organischen Verbindungen, Schweiz (Swiss Ordinance on volatile organic compounds)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Gas 1A: Gaz inflammables – Catégorie 1A

Aérosol 1: Aérosols – Catégorie 1

Press. Gas (Liq.): Gaz sous pression – Gaz liquéfié

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

- \* Données modifiées par rapport à la version précédente